

Bulletin

« POUR LES AVEUGLES

PAR LES AVEUGLES »

de

L'UNION

des

AVEUGLES DE GUERRE



SOMMAIRE

Le devoir qui s'impose. U. A. G.

Notes et Informations

La loi sur les pensions. — Les pupilles de la Nation. — La Conférence des Œuvres d'assistance aux Aveugles de la Guerre. — La Conférence du Livre de l'Aveugle : un projet d'office central.

Chronique de l'U. A. G.

Entre nous. — Notre Comité de Patronage. — Notre Comité d'action. Une poignée de recommandations. — Nécrologie.

Actes de l'Association

Procès-verbal de l'Assemblée générale constitutive du 1^{er} décembre 1918. Statuts de l'Association. — Liste des membres participants (à suivre).

Administration :

au Siège de l'U. A. G., 38, rue du Mont-Thabor. PARIS (1^{er})

TÉLÉPH : Central 44-88

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
de l' " UNION DES AVEUGLES DE GUERRE "

BUREAU

Président : Commandant SALLERIN, Directeur des Etudes,
Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr.

Vice-Présidents : Capitaine LAFFARGUE, Représentant d'Industrie,
Paris.

Médecin-major LALLEMENT, Marseille (en rempla-
cement du sous-lieutenant CHOUNET, décédé).

M. DUFOURC, Dactylographe, Paris.

Secrétaire Général : Aspirant BOURGUIGNON, Etudiant en sciences, Paris.

Trésorier : M. J. MAYER, Industriel, Paris.

MEMBRES DU CONSEIL

MM.

ALBERT (H.)..... Filetlier..... *Montournais.*
ANTOINE (L.)..... Professeur de Mathématiques *Dijon.*
AUBIN (P.)..... Avocat *Marseille.*
BEGUIN (I.)..... Dactylographe, Préfecture de Police.
BOCQUET (M.).... Ingénieur Electricien..... *Paris.*
BOURGUIGNON(O.) Etudiant en Mathématiques.. *Paris.*
BRIEL (E.).... .. Brossier..... *Chartres.*
CAGNEUL (F.).... Brossier-Vannier..... *St-Aubin-du-Cormier*
CONAN (A.)..... Représentant de Commerce.. *Paris.*
DALLET (F.).... .. Instituteur..... *Saint-Brevin.*
DANGAS..... Masseur..... *Bordeaux.*
DORMONT (A.).... Masseur..... *Lyon.*
GOUBIN (E.)..... Tricoteur..... *Paris.*
GROUSSIER (J.)... Commerçant..... *Paris.*
GUILLET (H.).... Téléphoniste..... *Nantes.*
IZAAC (H.)..... S.-direct. de l'Ecole de Rééd... *Neuilly.*
JULIENNE (P.).... *Paris.*
LAGARDE (O.)... Tricoteur..... *Brive.*
LELOUP (A.)..... Officier de carrière..... *Paris.*
PANTERNE (C.)... Menuisier..... *Angers.*
PLANQUETTE (P.) : Masseur..... *Paris.*
ROY (R.-A.) Elève de l'Ecole Polytechnique *Paris.*
WEBBER (P.).... Menuisier..... *Paris.*

Le Devoir qui s'impose

Née comme vous le savez le 1^{er} décembre 1918, l'U. A. G., quelque peu étonnée de se sentir un être consistant après quatre années d'enfamment difficile, ayant ouvert les yeux sur le monde, s'est senti tout d'abord un irrésistible besoin d'exprimer ce qu'elle pensait, ce qu'elle souhaitait, ce qu'elle voulait.

Sa voix si faible risquait de n'être pas entendue de tous ceux à qui elle comptait s'adresser. Un secours puissant vient enfin lui donner la possibilité de réaliser son désir : un ami des aveugles, qui, dans une circonstance précédente, avait déjà mis les moyens matériels de son imprimerie à la disposition du premier groupement d'aveugles ayant cherché à s'unir, vient de renouveler son geste généreux et sympathique en faveur de l'U. A. G., dont le bulletin sera désormais imprimé gratuitement par les soins de l'imprimerie Bauer et Dubois, à Paris. A ces gens de cœur, qui ont compris la bonne œuvre que comptait réaliser notre Union, et qui, d'une façon si désintéressée, vont nous aider si puissamment à la remplir, j'adresse ici les remerciements émus et l'expression de la reconnaissance de tous les aveugles de guerre.

Je me propose d'ailleurs, à la prochaine réunion de notre conseil d'administration, de faire voter par les camarades l'inscription d'office de nos nouveaux amis, comme membres bienfaiteurs de l'U. A. G.

Ce premier devoir de reconnaissance rempli, il me semble nécessaire d'indiquer aux membres de notre Union, quelle doit être désormais la règle de conduite à adopter pour tous et par tous.

Nous répondrions mal au titre pris par notre association si l'U. A. G. n'était véritablement et effectivement l'union de tous les aveugles de la guerre.

Tombés pour une même cause, supportant le même douloureux sacrifice, plongés dans les mêmes ténèbres, quels que soient nos grades et nos conditions sociales, nous sommes déjà unis par la même communauté de mutilation. On comprendrait mal que tant de titrés qui nous rendent solidaires les uns des autres, n'aient pas pour conséquence de nous rapprocher très étroitement, de nous pousser à former un bloc compact, afin de nous aider mutuellement à nous relever d'abord, puis à supporter le poids de nos blessures, pour nous permettre enfin de reprendre dans la vie la place que la société a le devoir de nous faire.

La presque totalité des aveugles de guerre, dont les adresses avaient pu nous être communiquées, ont répondu à notre appel avec un empressement significatif. Tous avaient compris, inutile donc de prêcher des convertis. Mais si nous voulons, aux yeux des pouvoirs publics, représenter effectivement la cause des aveugles de guerre, il faut que nous ayions derrière nous le bloc compact de tous ceux qui se réclament de ce titre.

Ne disposant que de mille adresses d'aveugles, nous n'avons pu ainsi recueillir les suffrages que d'un tiers environ de blessés aux yeux. C'est sur vous que nous comptons pour provoquer l'adhésion à l'U. A. G. de ceux qui, indécis, n'ont pas répondu à notre appel, et de ceux qui, beaucoup plus nombreux et ignorés, n'ont pu être touchés par la lettre de l'aspirant Bourguignon.

L'U. A. G. est constituée, ses statuts sont rédigés, déposés, notre Société a été déclarée; elle a donc la vie. C'est à nous tous que s'impose le devoir de lui donner la force utile, indispensables, par le nombre de ses adhérents. Que chacun de nous, dans sa sphère d'action, recherche ceux de nos camarades d'infortune qui ignorent encore qu'une union s'est fondée pour la défense de nos intérêts communs, et que les adresses ainsi obtenues soient envoyées le plus tôt possible à notre siège social, 38, rue du Mont-Thabor, à Paris.

Pour tous ceux qui disposent de quelques loisirs, c'est maintenant un devoir sacré que de faire, en faveur de notre Union, la propagande active dont la réalisation justifiera le titre même que nous avons adopté.

Un autre devoir s'impose. Aveugles de guerre, nous revendiquons hautement l'association de ces trois mots, parce qu'ils sont à la fois la justification de notre origine, de notre légitime fierté, et de la consolation que nous savons y trouver par la satisfaction du devoir accompli. Aveugles de guerre, nous étions hier pendant les hostilités, aveugles de guerre, nous serons encore demain pendant la paix; nous serons une seule génération sans descendance, mais il y aura des aveugles de guerre, tant qu'un seul de nous survivra.

Les services rendus au pays, les sacrifices librement consentis, constituent pour nous une véritable hypothèque sur la société; celle-ci, reconnaissante envers ses défenseurs, s'efforce par tous les moyens de prouver sa gratitude. Ne lui rendons donc pas la tâche difficile en l'obligeant à éparpiller ses efforts et à aller rechercher elle-même dans les multiples associations, dites de Guerre, ceux envers qui elle a contracté une dette sacrée.

Tant que l'Union des Aveugles de guerre était inexistante, quelques camarades, sollicités par des associations d'aveugles, gagnés par une campagne de propagande, désireuse d'établir qu'une fois la paix signée, il n'y aurait plus que des aveugles tout court, ont adhéré à divers groupements étrangers à l'armée et, par conséquent, mixtes dans leur composition.

La lacune ayant été réparée, et le groupement unique d'aveugles de la guerre ayant enfin été réalisé, ce serait, de la part des anciens combattants, renier leur origine que de ne pas adhérer à l'U. A. G. avec la plénitude de leurs moyens et la liberté absolue d'eux-mêmes. Le grand public saura ainsi désormais, qu'en se fixant sur l'Union des aveugles de guerre, son effort financier ira directement et exclusivement à ceux qu'il se propose d'atteindre. Se concentrant ainsi sur un seul objectif, cet effort sera plus puissant, plus fécond pour vous, plus certain pour tous, et comme le titre même de votre Union lui rappellera les dangers courus par le pays et évités par votre sacrifice, cet effort financier pourra et devra se prolonger au bénéfice exclusif de l'U. A. G.

En résumé, donc, deux devoirs s'imposent à tous les membres de l'U. A. G. : amener par une propagande soutenue tous les aveugles de guerre à former bloc dans le sein de l'U. A. G.; n'y entrer que les mains libres de toute obligation extérieure afin d'éviter la confusion dont vous seriez les seules victimes.

Il ne peut, il ne doit y avoir qu'une seule Union des aveugles de la Guerre.

L'U. A. G.



NOTES et INFORMATIONS

Projet de Loi en faveur des Mutilés de la Guerre

Le 11 décembre 1918, la Chambre des Députés a entrepris la mise au point d'un projet de loi, déjà discuté à la Chambre et au Sénat, tendant à modifier la législation des pensions des mutilés des armées de terre et de mer.

La discussion de ce projet n'est pas encore terminée, cependant, le vote des principaux articles permet de fixer, dès maintenant, d'une manière suffisamment précise, les conditions de la nouvelle loi.

Les Associations de Mutilés demandaient :

1° Le droit absolu de la réparation des préjudices causés aux mutilés;

2° Réparation égale pour tous; la compensation équivalente à la situation antérieure de chacun n'étant pas possible;

3° Réparation égale au prix moyen de la vie; d'où il devait résulter avec l'augmentation du prix de la vie, une augmentation proportionnelle du taux de la pension; et, en cas de diminution du coût de l'existence, un bien-être supplémentaire pour le mutilé.

Le vote de la Chambre a donné partiellement satisfaction à ces desiderata :

— Le droit pour une réparation égale pour tous a été reconnu;

— Le taux des pensions a été déterminé par le coût moyen « actuel » de la vie;

— Mais le montant de ce taux a été fixé « invariable » pour aujourd'hui et demain, sans augmentation ou diminution possible.

En ce qui concerne les grands mutilés, atteints d'une diminution de 100 pour 100, les tarifs anciens leur accordaient une pension annuelle de 975 francs, portée ensuite à 1.200 francs, il y a quelques mois. Le Gouvernement, se basant sur les récentes statistiques du ministre du Travail sur le coût normal de la vie, a proposé un chiffre plus élevé atteignant 2.400 francs.

Ce chiffre maximum a été accepté par la Chambre.

Il est accordé aux mutilés considérés comme incapables de tout travail par suite de cécité, démence, ou de perte de deux membres.

Tous nos camarades se réjouiront de cette bonne nouvelle. Pour moi, j'y vois la consécration de tous les laborieux efforts faits en vue de l'amélioration matérielle de la vie des grands mutilés. Je m'en réjouis d'autant plus que, tandis que la Commission du Budget ne

proposait que 1.800 francs, le Gouvernement, tenant compte de la situation extérieure, a, de lui-même, pris l'initiative d'augmenter encore le montant de la pension et de lui faire ainsi atteindre, en ce qui concerne les aveugles, exactement le double des prévisions des précédents projets de loi.

Reconnaissons une fois de plus combien a été sage la tactique prudente adoptée par tous ceux qui se sont occupés de la question des pensions des grands mutilés. Si, dès la fin de 1914, époque à laquelle un aveugle ne touchait encore que 975 francs, on avait ouvert les appétits des mutilés en faisant miroiter à leurs yeux une pension de plus de 2.000 francs que la situation militaire de la France ne permettait pas d'espérer, combien de malheureux se seraient laissés aller au découragement au cours des quatre années de guerre qui ont suivi.

Cette méthode de facile popularité auprès des blessés, ces derniers servant ainsi de tremplin aux pêcheurs en eau trouble, a été heureusement écartée au bénéfice d'une autre qui posait comme principe : « Pas d'illusions trompeuses, pour ne pas créer de désillusions décevantes, et c'est ainsi que pas à pas, lentement mais sûrement, doublant le cap des 975 francs, les aveugles ont gagné celui des 1.200, puis des 1.600, enfin celui des 2.400 francs qui, nous n'en doutons pas, sera, dans un délai très bref, unanimement adopté par le Sénat qui tiendra à honneur d'étendre à tous nos camarades le bénéfice de la rétroactivité depuis le jour de leurs blessures.

Et, pour terminer, un bon conseil. L'augmentation inattendue de la pension ne doit pas avoir pour résultat une diminution dans votre rendement de travail. Elle doit simplement vous donner plus de sécurité dans la vie quotidienne, plus de confiance dans l'avenir et, par conséquent, doubler vos aptitudes et votre goût au travail. La sécurité de votre vie est assurée par l'Etat, l'aisance de cette même vie sera le fruit de votre labeur.

Les Pupilles de la Nation

Ce que chacun doit savoir sur la loi du 27 juillet 1917

La France adopte, afin de les entourer de sa sollicitude et de pourvoir à leurs besoins, les enfants de ceux qui ont perdu leur vie ou leur santé pour sa défense; c'est la base de la loi du 27 juillet 1917; c'est le sens qu'il faut donner au titre de Pupilles de la Nation, décerné aux orphelins de la grande Guerre.

Qui peut être Pupille de la Nation?

Les enfants de « toute personne, civile ou militaire, qui aura été tuée par l'ennemi ou bien aura subi, par suite de blessure ou maladie contractée ou aggravée par l'effet de la guerre, une diminution totale ou partielle de sa capacité de travail ».

Ont les mêmes droits, les enfants qui auront perdu à la guerre leur soutien, c'est-à-dire la personne qui, à défaut de leurs parents, avaient pris la charge de leur entretien. Il suffit que les enfants soient « nés ou conçus avant la fin des hostilités » et qu'ils n'aient pas 21 ans pour qu'ils aient le droit d'être adoptés par la Nation.

Avantages

1° Protection. — La Nation veillera sur ses pupilles avec plus de sollicitude que sur les autres enfants. Elle assurera à leur profit l'observation des lois protectrices de l'enfance, des règles du Code civil en matière de tutelle, ainsi que des mesures spéciales prévues par la loi ;

2° Soutien moral. — Pour les enfants qui n'ont pas de famille, elle pourvoit à leur placement dans des familles ou fondations, ou dans les établissements publics ou privés d'éducation ;

3° Secours matériel. — Elle accorde des subventions dans la limite des disponibilités financières, en vue de faciliter l'entretien, l'éducation et le développement normal des pupilles dont le père, la mère, le tuteur ou le soutien manquerait des ressources nécessaires à cet effet. Les enfants adoptés ont droit à ces avantages jusqu'à l'accomplissement de leur majorité ;

4° Droit de préférence. — Le titre de Pupille de la Nation suivra l'orphelin dans toute sa vie et lui sera, en maintes circonstances, une protection efficace, un droit à la reconnaissance de la France ;

5° Monopole des secours. — Le jour où la loi sur les pensions sera votée, les secours qui sont accordés présentement à tous les orphelins de la Guerre seront exclusivement réservés aux seuls Pupilles de la Nation.

Obligation ou liberté

C'est un honneur que la France a voulu faire aux orphelins de ses défenseurs en les mettant, par l'adoption sous sa protection toute spéciale. C'est aussi un avantage qu'elle leur assure, puisqu'elle s'efforcera de compléter, avec des ressources déterminées, ce qui leur manquerait pour leur entretien, leur éducation, et même leur établissement.

Sera-t-on contraint d'accepter pour l'enfant cet honneur et cet avantage ? Le Procureur de la République a toute latitude pour agir d'office à défaut de représentant légal des mineurs intéressés. Mais son action serait sans objet si les enfants trouvaient dans la famille la protection et les ressources que tient à leur assurer la Nation. Pratiquement, l'adoption ne sera donc sollicitée et accordée d'office que si l'intérêt de l'orphelin l'exige absolument.

La demande et les pièces justificatives sous enveloppe non affranchie devront être envoyées à M. le Procureur de la République près le Tribunal de l'arrondissement.

Objections

Les objections sont nées spontanément de l'affection inquiète des mères. Veut-on nous enlever nos enfants ?

Rien de tel, ni dans l'esprit, ni dans la lettre de la loi. L'assistance Publique est faite pour les orphelins sans famille. Les orphelins de la guerre ont, au contraire, un titre de noblesse dans leur origine : leur père est mort pour la Patrie ou tout au moins a usé ses forces à la défendre.

La famille est seule capable de suppléer auprès de l'enfant, le héros absent ou infirme, de lui en rappeler le souvenir, et de le diriger sur ses traces.

Que les mères ne craignent rien, que leur affection et leur dévouement admirables soient sans inquiétude ; on peut les aider dans leur tâche, mais les remplacer... jamais.

N'aurons-nous plus notre liberté ?

La loi réserve expressément toute liberté sur le point le plus délicat : le choix de l'école.

Elle prévoit que « des bourses et exonérations pourront être accordées aux Pupilles de la Nation en vue de faciliter leur instruction dans les Etablissements Nationaux ». Mais le ministre de la Justice, M. Viviani, appelé à préciser sur ce point devant le Parlement la portée de la loi, a dit nettement : « Il s'agit de veiller sur les orphelins de la guerre, il s'agit de dire que tous ces enfants recevront l'éducation à laquelle ils ont droit. Et quelle éducation, Messieurs ? Mais celle que voudra la famille. »

Puis, prévoyant le cas où il n'y aurait pas de bourses de l'Etat dans l'établissement auquel la mère de famille ou le tuteur aurait jugé à propos de confier l'enfant : « Eh bien ! alors, disait-il, une subvention pourra être donnée équivalente à la bourse elle-même. »

Espérances exagérées

Il ne faudrait pas s'imaginer que tout sera donné à profusion aux enfants adoptés par la France.

Les secours ne seront accordés qu'aux familles nécessiteuses et « dans la limite des disponibilités financières ».

Enfin, ces secours seront exclusivement consacrés à assurer à chaque Pupille une éducation conforme à sa situation et à ses aptitudes en vue d'assurer « son développement normal ».

On ne veut pas faire des Pupilles de la Nation des déclassés. Il n'est ni possible ni désirable pour le bien des enfants et pour l'intérêt national que tous aboutissent à être des fonctionnaires grands ou petits.

La France a besoin d'agriculteurs, d'artisans, de commerçants. Ils lui sont aussi nécessaires que les ingénieurs, les médecins, les avocats et autres professions libérales pour lesquelles il faut des aptitudes qui ne sont pas données à tous.

La Conférence des Œuvres d'Assistance aux Aveugles de Guerre

La plupart de nos camarades ont entendu parler de ce groupement qui réunit sous les auspices du Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale les représentants des grandes associations qui s'occupent de la rééducation et de l'assistance des soldats aveugles. Grâce à cette Conférence, qui se réunit tous les mois, des liens ont pu être créés entre les œuvres vouées à un même objet et une collaboration a pu s'établir entre des sociétés qui s'ignoraient ou que séparait une certaine rivalité. C'est ainsi que la reconstitution du Foyer des soldats aveugles dont les maisons situées dans les pays envahis avaient été détruites, a pu être réalisée par une entente mutuelle des sociétés d'assistance.

Dans ses deux séances de décembre 1918 et de janvier 1919 la Conférence a étudié la question des mutualistes et des coopératives. C'est une question très délicate et qui nécessitera plusieurs enquêtes et discussions pour être mise au point. L'« U. A. G. » qui vient d'être admise à l'unanimité à la Conférence suivra avec la plus grande attention l'étude entreprise et exposera ses projets à ce sujet.

Les résultats qu'a déjà obtenus la Conférence sont dus surtout à M. Charles Krug qui a présidé avec beaucoup de tact, d'habileté et une inlassable bonne grâce des débats où se heurtaient parfois assez vivement des opinions opposées. Au moment où la démobilisation prive la Conférence de ce Président modèle, l'« U. A. G. » dont il est un des premiers amis, l'assure de toute la gratitude des soldats aveugles.

La Conférence du Livre de l'Aveugle

La Conférence dont nous venons de parler plus haut a organisé, le 27 décembre dernier, à Paris, au Musée social, une réunion de toutes les personnes qui s'occupent d'imprimer ou de poinçonner des livres en Braille. Plus de deux cents personnes avaient envoyé leur adhésion à ce Congrès. Une centaine environ ont pris part aux travaux du Congrès. Il était présidé par M. Charles Krug. M. le lieutenant Gourdon était chargé du secrétariat général, avec M. Monganet, directeur du *Journal des Aveugles*, comme adjoint, et de Mme Meyer, secrétaire de la Société Le Livre de l'Aveugle, comme trésorière, le but de la réunion était d'étudier les moyens les plus pratiques de centraliser les livres en Braille et d'en assurer la communication; d'établir un catalogue général et toujours au courant de tout ce qui se publie en Braille; d'essayer de coordonner les efforts de tous ceux qui impriment et copient en Braille chacun de leur côté et d'éviter ainsi les doubles emplois. Toutes ces questions ont été traitées admirablement dans un exposé lumineux présenté par M. Pierre Villey, professeur à l'Université de Caen, universellement connu dans le monde des aveugles. Trois Commissions se sont alors partagé l'étude de chaque groupe de questions; elles étaient présidées par M. le général Balfourier, par M. Vallery-Radot et par M. Vaugnan. Elles ont entendu des rapports préalables présentés par M. Gourdon,

M. Berger, M. Perouze. Leurs conclusions ont été exposées à tous les congressistes réunis en Assemblée générale. Des vœux ont été adoptés à la presque unanimité dont nous rendrons compte en temps utile. Disons simplement qu'ils tendent à créer à Paris un Office Central du Livre de l'Aveugle, qui comprendrait une librairie centrale des livres Braille prêtant à domicile et ayant des succursales régionales; un Office bibliographique auquel toutes les imprimeries et tous les copistes feraient parvenir les titres des ouvrages qu'ils ont faits ou qu'ils ont l'intention de faire; un Comité de correction auquel les imprimeries pourraient envoyer leurs épreuves pour être corrigées par des spécialistes; un Comité consultatif composé d'aveugles et de clairvoyants, choisis pour leurs compétences, qui donneraient des conseils et des directions aux imprimeries et aux copistes.

Une Commission de 28 membres nommés par l'Assemblée est chargée maintenant de préparer l'organisation matérielle de cet office central qui serait entretenu par toutes les sociétés, toutes les imprimeries et toutes les personnes s'intéressant au Livre Braille. Le Gouvernement a, en outre, promis son concours financier. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette organisation qui réalise un véritable effort dans le sens si désirable de l'entente et de la collaboration entre les bonnes volontés qui se consacrent à une œuvre utile entre toutes.



Chronique de l'U. A. G.

Entre nous

Je viens de lire les statuts de l'U. A. G. Ils sont superbement rédigés et je les admire sans restriction. Tout de même, si j'étais un brave petit poilu aveugle du fond de la campagne et qu'on m'ait lu ces 18 articles, je me dirais que 10 minutes de conversation avec un autre poilu aveugle ayant assisté aux réunions de la rue du Mont-Thabor, ferait autrement mieux mon affaire. Et comme avant tout, je pense que la première chose qui importe, c'est que tout le monde comprenne et soit au courant, j'ai demandé une petite place dans le Bulletin pour vous parler simplement de ce qui nous intéresse, en laissant à ceux que cela amuse, les mots compliqués qui veulent dire... ce qu'ils ne disent pas toujours ! Et vous allez voir comme c'est simple !

Il existe beaucoup d'œuvres créées à l'intention des soldats aveugles et ils leur vouent la plus infinie reconnaissance. Mais ces œuvres dont dirigées par des voyants ou par des aveugles d'avant-guerre. Or les soldats aveugles prétendent, et nul ne les contredira, que la meilleure façon de les aider, c'est de leur demander un peu leur avis sur cette question. Et comme cette petite formalité a été quelquefois oubliée, ils ont pris le parti de donner cet avis sans qu'on le leur demande. Je ne vous cache pas que cette prétention a fait sourire dans beaucoup de cas, mais que le sourire s'est changé en véritable étonnement le jour où on a appris que 1.000 aveugles de guerre s'étaient associés, avaient élu leur Conseil d'administration, leur bureau, étaient déclarés conformément à la loi, et s'amaient au grand jour, sans avoir rien demandé à personne, avec un programme d'action très net. Et idem, les aveugles tout seuls n'ont pas pu arriver à cela, mais il a suffi d'une poignée de « bons types voyants » qu'ils connaissaient et qui les aimaient, pour les aider à la besogne matérielle du début. Un grand protecteur a su faire le premier beau geste, j'entends le geste difficile qui consiste à offrir son appui avant qu'on vous le demande. La Société n'était pas fondée encore, que M. *Brisac*, l'éminent directeur de l'Assistance Publique assurait le paiement de la première année de loyer du siège social. Retenez bien son nom et voyez-lui une reconnaissance spéciale, car il a donné le branle à ce qui sera bientôt une formidable organisation. Et puisque nous parlons de lui, apprenez qu'au prix du loyer, il a ajouté une somme de 1.500 francs. Il faut bien, a-t-il dit avec son bon sourire, que l'U. A. G. commence à vivre !

Et grâce à lui, l'U. A. G. vit.

Le premier devoir du Comité fut, pour rendre un hommage public à tous ceux et celles qui se dévouèrent à la cause des soldats aveugles, de leur demander leur nom pour le Comité de Patronage de l'U. A. G. Et par retour du courrier, arrivèrent les plus encourageantes réponses, les souhaits de prospérité et de réussite les plus sincères. Lisez atten-

tivement cette page de votre Bulletin, et dites-moi si vous n'avez pas lieu d'être fiers des noms illustres qui, se groupant autour de votre bloc sympathique, lui donnent dès sa fondation, une solidité de roc ? Et pour présider ce Comité, le *général Maunoury*, ce grand chef que vous vénerez tous, et qui avec tant de cœur a accepté de vous donner l'appui moral de son nom glorieux !

Tout ceci... ce n'est encore que la fondation de l'U. A. G. Passons au côté pratique. On s'est mis au travail. *Un sténo-dactylo aveugle, le camarade D. Leveau*, a été immédiatement installé au bureau et aidé de sa jeune femme, il se débrouille on ne peut mieux au milieu des travaux qui lui sont confiés... (listes d'adresses d'aveugles de guerre fournies aimablement par les grandes œuvres qui les possèdent, envoi des bulletins d'adhésion aux camarades non encore prévenus, correspondance, etc.). Je ne vous cache pas que ce n'est pas une sinécure. Pendant ce temps, le Conseil se réunit et discute; prépare ses batteries, organise son plan d'action. Première partie : la mise au point de la Société de Secours mutuels de l'U. A. G., qui se propose de vous assurer un secours en cas de maladie d'abord et au fur et à mesure de ses possibilités, en d'autres circonstances difficiles. Le prochain Bulletin vous donnera à ce sujet toutes précisions.

Deuxième partie la question des coopératives. A l'époque où nous vivons, tout est rendu difficile et compliqué. *La crise des transports, le manque de matières premières annihilent tous les efforts*. Pour constituer des stocks, des magasins de vente et d'achat, il faut réunir des capitaux et le temps matériel de trouver l'un et l'autre. D'autre part, le premier devoir est de ne pas négliger ce qui existe déjà à cet égard, de bien examiner les réalisations déjà obtenues dans cet ordre d'idées et de voir comment on pourrait rendre plus importants, plus rapides et plus accessibles les services que peuvent procurer aux camarades isolés tant d'entreprises louables, quoique insuffisantes encore au regard des besoins de la totalité des soldats blessés aux yeux.

Vos camarades sont trop sérieux pour ne pas vous mettre en garde contre une dangereuse tendance qui consiste à croire que l'U. A. G. n'a qu'à se fonder pour que vous ayez à votre portée chien-dent, coco, bois de brosse, cuirs, etc... La réalité est autre, mais ce qu'il faut que vous sachiez, c'est que là est le point principal où porteront les efforts du Comité, et que sur ce terrain il rencontre les plus sûrs appuis. M. *Justin Godart*, ancien ministre qui recevait hier votre Président avec son amabilité coutumière, l'assurait de son concours efficace. L'Office National des Mutilés présidé par M. Vallon, dont vous savez déjà le dévouement à votre cause, s'oriente aussi dans ce sens, et il est hors de doute qu'à bref délai, va se résoudre le plus ardu des problèmes : vous procurer des matières premières, donc du travail, et vous mettre à même d'écouler vos produits. L'entreprise, laissez-moi vous le dire une fois de plus, est immense, mais elle va cette fois sûrement aboutir et le jour où l'on vous dira : « ça y est ! » ce sera pour de bon, et avec des garanties de durée et de stabilité que vous n'auriez jamais connues sans l'U. A. G.

Les travailleurs manuels ne seront pas les seuls servis. Les *masseurs*, les *dactylos*, les *téléphonistes*, les *commerçants*, etc..., retiennent avec autant d'intérêt que leurs camarades, l'attention du Comité. Mais

encore une fois, tout ne peut être fait d'un seul coup et puisque les intéressés sont maintenant appelés à donner eux-mêmes leur avis, vous pouvez être sûrs de la valeur de cet avis qui sera écouté et compris.

Soyez seulement un peu patients... vous ne perdrez rien pour attendre. Le légitime désir que vous avez exprimé a été compris : tout le monde va vous aider à sortir de la période d'assistance par la charité pour entrer enfin dans celle de l'assistance par la mutualité et la coopération, la seule qui soit digne des aveugles de la grande guerre.

Vous allez tous coopérer à ce changement de régime et comme l'argent reste le nerf de la guerre (malgré que nous soyions tout près de la paix), jetons un regard complaisant sur la caisse de l'U. A. G.

Dans toute Association, il y a un trésorier. C'est le personnage ennuyeux parce qu'il fait une figure maussade tant que sa caisse n'est pas bien remplie. A l'U. A. G. par bonheur, les membres du Conseil sont aveugles et ils ont eu la chance de ne pas voir leur trésorier... on a commencé avec à peu près rien, et la gravité de ce haut personnage était compréhensible sinon très réjouissante. Mais tout change! Plusieurs des réponses des présidents d'œuvres étaient accompagnées de chèques importants, des donateurs généreux se sont déjà inscrits et on annonce de source certaine des choses tout à fait intéressantes au point de vue caisse. Enfin les 1.000 adhérents de l'U. A. G. vont envoyer chacun leur cotisation... Morale : ce matin le trésorier avait le sourire. Moi, j'y tiens, à ce sourire! Sans lui rien ne va! Et puisqu'enfin cet excellent trésorier nous donne l'exemple, faisons comme lui, réjouissons-nous de voir l'U. A. G. accueillie partout avec tant de franche et vraie sympathie et félicitons-la d'avoir accompli par sa seule présence, l'Union dans ce qu'elle a de plus noble, de toutes les forces morales et agissantes dont elle a besoin pour réaliser son programme.

TOUCHE-A-TOU.

Notre Comité de Patronage

Comme nos lecteurs l'ont vu par ailleurs, le Conseil de l'U. A. G. a fait appel, conformément à la décision de l'assemblée générale, à tous les grands amis des soldats aveugles, présidents d'œuvres, hommes d'Etat, représentants de l'administration, publicistes, etc... Nous sommes heureux de donner ici la liste des premières adhésions qui nous sont parvenues ; nous regrettons que la place nous fasse défaut pour publier les lettres si amicales et si encourageantes que nous avons reçues de ceux à qui nous avons demandé le haut appui de leur nom. Ils nous permettront de nommer tout d'abord notre glorieux et vénéré « camarade » M. LE GÉNÉRAL MANOURY, qui a accepté le titre de président du Comité de Patronage. Viennent ensuite :

Mme Marthe BRANDÈS, présidente de « l'Abri du Soldat aveugle » ; Miss Alice GETTY, directrice fondatrice de « l'Imprimerie pour les aveugles de guerre « La Roue » ; Miss Grace HARPER, représentant la Croix Rouge Américaine ; Miss Winifred HOLT, présidente du Comité Franco-Américain pour les aveugles de guerre » ; Mme Léopold KAHN, présidente fondatrice de « l'École de massage des soldats aveugles » ; Mme Geo A. KESSLER, présidente du Permanent Blind Relief War Fund ; M. le général BALFOURIER, président de l'Association Valentin

Haüy ; M. E. BRIEUX, de l'Académie Française, directeur du « Journal des Blessés aux yeux » ; M. BRISAC, directeur de l'Assistance publique au ministère de l'Intérieur ; M. J. Ridgely CARTER, secrétaire général du Comité Franco-Américain pour les aveugles de la guerre ; M. Maurice DONNAY, président de « Pour le Foyer du soldat aveugle » ; M. le comte DE GRAMMONT, président de « l'Aide aux soldats aveugles » ; M. JUSTIN GODART, ancien sous-secrétaire d'Etat au service de santé ; M. Geo A. KESSLER, président du Permanent Blind Relief War Fund ; M. KRUG, président de la Conférence des œuvres d'assistance aux aveugles de la guerre ; M. le Docteur MORAX, président de la Société « les Ateliers d'Aveugles » ; M. VALLERY-RADOT, président de la Société « Les Amis des soldats aveugles » ; M. VALLON, secrétaire général de l'Office National des mutilés et réformés.

Notre Comité d'Action

Nos camarades ont lu dans les statuts que le Conseil d'administration de l'U. A. G. serait assisté d'un Comité d'action. Plusieurs d'entre eux semblent redouter que ce Comité composé surtout de clairvoyants, constitue une sorte de gouvernement dans la coulisse, qui mènerait à son gré les affaires de l'U. A. G. Qu'ils se rassurent. L'U. A. G. est administrée par le Conseil d'administration qui a seule qualité pour prendre toutes décisions relatives à la marche de notre groupe. Le Comité d'action se compose d'amis des aveugles de guerre, d'une amitié qui a déjà fait ses preuves, choisis pour leur dévouement à notre cause et pour leur compétence reconnue dans les questions qui nous intéressent. Il est nommé par le Conseil pour un an. Notre Conseil a déjà fait une série de nominations ; elles seront suivies d'autres, au fur et à mesure que nous éprouverons le besoin de nous assurer une activité ou une compétence nouvelles. Voici les noms de ceux qui ont déjà été choisis : Mme Jeanne Bouchart, la fondatrice de l'Imprimerie Limousine pour les aveugles de la guerre, directrice du journal braille « Touche à tout », dont les camarades ont pu suivre depuis deux ans l'infatigable propagande en leur faveur.

Mlle H. Quénu, qui dirige avec tant de zèle et de dévouement les ateliers de rééducation du Val-de-Grâce et qui s'est acquis la gratitude de tant de blessés aux yeux.

Le lieutenant Gourdon, inspecteur général de l'Instruction publique des colonies, un mutilé de guerre, ancien élève du Phare de France dont il dirige l'imprimerie et la revue braille *La Lumière*.

M. O. Bloch, professeur au collège Chaptal et à l'école des Hautes Etudes commerciales, qui a rendu les plus signalés services en enseignant le commerce aux camarades du Phare de France et de l'Aide immédiate aux mutilés.

M. le baron de Traversay, qui s'est occupé depuis le début de la guerre de l'assistance aux soldats aveugles et qui a apporté un dévouement de tous les instants à l'organisation de notre siège social.

D'autres personnes déjà choisies par le Conseil sont actuellement pressenties. Le Comité d'action est déjà au travail. Il tient ses séances presque tous les dimanches en même temps que le bureau et la Commission permanente du Conseil. Le lieutenant Gourdon a été désigné comme président de ce Comité. Mme J. Bouchart et M. Bloch comme secrétaires.

Une Poignée de Recommandations

La cotisation de trois francs payables à l'« U. A. G. » par tous ses Membres, devra être adressée sous forme de *mandat-poste*, au Secrétariat de l'œuvre, 38, rue du Mont-Thabor. Les cotisations non reçues avant le 15 avril seront recouvrées directement par la poste, par les soins de l'Association.

AVIS IMPORTANT

Tenant au mieux les adresses de nos camarades, nous les prions de vouloir bien nous communiquer très exactement leurs changements de résidence et de nous informer également du moment où ils quittent l'École de rééducation.

Par suite d'une regrettable erreur, nous ne possédons pas l'adresse du camarade Sanguine et serions reconnaissants à qui pourrait nous la donner.

Contrairement à un avis assez répandu, les Aveugles actuellement en cours de rééducation ont tout intérêt à faire partie de l'« U. A. G. ». Nous prions les adhérents qui sont encore dans les Ecoles, de faire autour d'eux la propagande nécessaire dans ce sens. Le devoir de tous est d'amener au groupement le plus d'adhésions possibles et les Membres de province du Conseil d'Administration pourraient s'occuper de rechercher dans leurs régions par tous les moyens en leur pouvoir (Préfectures, Municipalités, Instituteurs, etc.), les adresses des camarades qui peuvent y être installés.

Le présent bulletin sera servi gratuitement aux membres de l'« U. A. G. ». L'abonnement en sera de 5 francs par an pour toute personne étrangère à l'Association.

NÉCROLOGIE

A peine fondée, l'Union des Aveugles de Guerre est frappée par un deuil cruel en la personne de son premier promoteur le sous-lieutenant Chounet. Atteint d'une grippe soudaine au retour de son voyage à Paris, où il était venu apporter à l'Assemblée générale le salut des Camarades de Province, il meurt au moment où se réalise son vœu le plus cher.

Chounet laisse à ses camarades le souvenir d'une âme généreuse et désintéressée, d'une volonté énergique et fière. Il est unanimement regretté et de toutes parts, à l'annonce de sa mort, arrivèrent de touchants témoignages de regrets et de sympathie. Répondant au désir d'un grand nombre d'adhérents à l'« U. A. G. », le Comité décide

l'ouverture d'une souscription en vue de déposer une palme de bronze sur la tombe du sous-lieutenant Chounet, en reconnaissance de son dévouement à la cause des Aveugles de guerre. Le Comité spécifie que l'excédent de la somme nécessaire à l'achat de la palme sera versé aux enfants Chounet. Le journal Braille *Touche-à-Tout* a bien voulu accepter de centraliser les cotisations de ses lecteurs. A dater de ce jour, l'« U. A. G. » recevra toutes les offrandes qui lui seront envoyées à cet effet, soit en timbres-poste, soit en mandats-poste adressés au Secrétariat de l'« U. A. G. », 38, rue du Mont-Thabor. Chacun cotisera suivant ses moyens et ce geste de solidarité entre les Aveugles de guerre donnera une réelle valeur à toutes les offrandes si modestes soient-elles. La souscription sera close le 1^{er} mars.

Quelques jours après la mort du regretté Chounet, l'impitoyable épidémie de grippe frappait une fois encore dans les rangs du Conseil d'Administration : le camarade Bacquet, élève à l'École de Neuilly succombait brusquement, laissant à tous ceux qui l'avaient connu, de profonds regrets. Et la liste funèbre s'augmentait, hélas, de plusieurs noms parmi les adhérents à l'« U. A. G. » : Hortola, Bru, Lonca, Favre, Deprun, Bayet, Verdéau, Flament, Fontan, Mauny.

A tant de familles si cruellement éprouvées, nous adressons l'hommage de nos sentiments de vives et sincères condoléances et un solennel adieu aux camarades prématurément enlevés à l'affection de leurs amis.



ACTES DE L'ASSOCIATION

Assemblée Générale Constitutive

tenue au Musée Social, 5, rue Las-Cases, le 1^{er} décembre 1918

La séance est ouverte à 10 h. 30.

L'aspirant Bourguignon, un des promoteurs de l'Union, signataire de l'appel aux aveugles de guerre, adresse de chaleureux remerciements aux nombreux assistants, il dit combien il est heureux de constater l'accueil enthousiaste qu'a rencontré, tant à Paris qu'en province, sa proposition de groupement et il termine en demandant que cette première séance soit présidée par le bureau provisoire qui s'était constitué pour mettre au point le projet de groupement et pour préparer l'Assemblée générale. Ce bureau est composé de la façon suivante :

Président : le commandant Sallerin; **Vice-présidents** : l'aspirant Bourguignon et le sous-lieutenant Chounet; **Rapporteur** : le sous-lieutenant Gourdon; **Secrétaire** : M. Bloch, assisté de Mme Bouchart.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le commandant Sallerin prend place au fauteuil de la présidence. Il dit qu'il croit utile de faire procéder dès le début de la séance au dépouillement du scrutin relatif à la désignation des membres du Comité et demande à l'Assemblée de vouloir bien désigner des scrutateurs. Sont désignés comme scrutateurs : Mmes Leveau, Chollot, Callahan, Faure, Mathurin, Pasquiers, MM. Mayer et Wurmser.

Le président prenant alors la parole, adresse un solennel hommage aux soldats morts pour la Patrie, puis s'adressant aux mutilés il leur dit que maintenant, après la grande victoire de la France, il ne peut plus être question pour eux de résignation, mais de satisfaction. Il parle ensuite des devoirs des aveugles.

Les aveugles de guerre vont s'unir pour faire, à dater de ce jour, œuvre de voyants.

Il présente le lieutenant Gourdon, un de nos camarades mutilés de guerre, inspecteur général de l'Instruction publique des colonies. Il le remercie de son zèle infatigable.

Il adresse ses remerciements à M. Vallon, l'éminent secrétaire général de l'Office des Mutilés, à M. le lieutenant Montel, secrétaire général du Musée social, qui a bien voulu mettre gracieusement la salle de réunions à notre disposition, au camarade Chounet, qui a jeté les bases de l'Union entre aveugles de guerre, à l'Imprimerie Limousine dont les généreuses avances ont permis à l'Association de se fonder; à Mme Bouchart et MM. Bloch et Mayer pour leur infatigable dévouement à l'œuvre nouvelle.

En quelques mots émus, le président exprime la reconnaissance de tous les blessés aux yeux à l'égard des œuvres nombreuses qui se sont créées pour leur venir en aide et où tant de bonnes volontés et

de dévouements se sont dépensés sans compter. De frénétiques applaudissements soulignent cette partie du discours attestant l'unanimité des sentiments à cet égard.

Le président rend ensuite hommage aux aveugles civils, ils ont été les premiers à nous tendre la main, nous n'oublierons pas la reconnaissance que nous leur devons et nous saurons acquitter notre dette. Mais entre eux et nous certains points doivent être éclaircis.

Avant la guerre, 27.000 aveugles n'avaient pas réussi à briser le seul ennemi des enténébrés. Je veux dire le sceptisme des voyants. Est-ce l'appoint de quelques milliers de nouveaux aveugles venant se fondre dans cette masse qui aidera à obtenir le résultat que nous cherchons? Sans hésitation, je réponds non. Car du jour où nous perdrons la qualification d'aveugles de guerre, nous ne serons plus aux yeux de la Société qu'un certain nombre d'unités nouvelles dans le monde des aveugles, envers qui elle a montré jusqu'à présent une indifférence regrettable mais indéniable. C'est à nous qui avons vu, qui avons déjà exercé des professions de voyants, qui connaissons déjà la vie en tant que voyants, qu'il appartient de briser le sceptisme qui nous étrangle de toutes parts. Nous disposons pour cela d'une arme puissante : la sympathie et la reconnaissance de la nation toute entière. Sachons nous en servir et nous en montrer dignes. Quand il s'agissait, au front, d'enfoncer les lignes adverses, dirigeait-on l'attaque en masses plus ou moins ordonnées? Non. On choisissait des troupes spéciales bien entraînées, on en faisait de véritables troupes de choc qui ouvraient la brèche par laquelle passait alors le reste du flot des assaillants. Ces troupes de choc, ces avant-gardes, c'est nous, aveugles de guerre qui devons les constituer, et quand la brèche sera ouverte, quand l'ennemi commencera déjà à se sentir vaincu, alors, nous acquitterons notre dette de reconnaissance à l'égard des aveugles de naissance, à qui nous dirons : « L'instant est propice, la place est nettoyée, le succès est maintenant certain ». On saura alors par l'expérience ce qu'on peut et ce qu'on doit attendre des aveugles. L'opinion publique mieux éclairée ne les appréciera plus, ni trop au-dessus, ni trop au-dessous de leur valeur. La période des expériences sera terminée, et tous les aveugles sans distinction d'origine pourront et devront alors faire leur entrée dans le monde. »

Le discours du président soulève de longs applaudissements unanimes.

Le président donne ensuite la parole au rapporteur, M. Gourdon. M. Gourdon fait l'historique de la formation de l'« Union des aveugles de guerre ». Lorsqu'il y a peu de jours, nous avons connu la victoire finale de la France, lorsque grâce à la signature de l'armistice nous avons su que le nombre des aveugles de guerre ne s'augmenterait plus, nous avons pensé pouvoir mettre sur pied notre projet.

Le rapporteur parle des premières études, des difficultés, que le Comité d'organisation a eues à surmonter, du travail considérable qu'il a dû fournir. Il fait acclamer le nom de M. Brisac, l'éminent et généreux directeur de l'assistance publique qui a bien voulu garantir le paiement du loyer de notre siège social.

Un millier de circulaires ont été envoyées, 800 camarades nous ont fait parvenir leur adhésion; nombreux sont ceux qui n'ont rien reçu parmi les 200 qui n'ont pas répondu. Il prie tous les camarades

de signaler ceux des aveugles de guerre qui n'ont pas encore adhéré, il compte sur la collaboration de tous pour le bien commun.

Le rapporteur expose les différents régimes sous lesquels peuvent être placées les Associations, il propose de constituer l'« U.A.G. », dès maintenant, sous le régime de la loi de 1901 qui est celui de la déclaration, et de solliciter le bénéfice de la loi de 1916 qui permettra à l'Union de recevoir des dons. Enfin, il est bon d'envisager dès maintenant la reconnaissance d'utilité publique, c'est pourquoi le Comité s'est inspiré, dans la rédaction de son projet de statut, des statuts modèles établis par l'administration pour les Sociétés reconnues d'utilité publique.

Le rapporteur essaie de préciser le caractère de l'« U. A. G. », qui n'est à proprement parler ni une œuvre de guerre, ni une œuvre charitable : « les œuvres de guerre ont été créées, dans un admirable élan de patriotisme auquel nous rendons tous hommage, pour assurer la protection, la rééducation, l'assistance immédiate des blessés de guerre. Leur but est en quelque sorte passager, la plupart d'entre elles disparaîtront avec la guerre. Au contraire, l'action de l'« U.A.G. » s'exercera tant qu'il y aura des aveugles de guerre, des veuves et des orphelins des aveugles de guerre. Son rôle est permanent et durable ». (*Applaudissements.*)

« Nous ne sommes pas une Association d'amis des aveugles, une œuvre charitable comme celles qui nous ont rendu pendant la guerre des services que nous n'oublierons pas, et qui ont acquis tant de titres à notre reconnaissance. (*Applaudissements.*) Nous sommes un groupement coopératif, et nous ne faisons en aucune manière double emploi avec ces généreuses Associations.

« Il n'existe d'ailleurs aucun groupement similaire au nôtre, aucune autre Société d'aveugles de guerre; on m'objectera qu'il existe des Sociétés mixtes d'aveugles civils et d'aveugles de guerre. Nous estimons que présentement leurs besoins et même leurs intérêts ne sont pas identiques. Certes, nous n'oublions pas la solidarité qui nous unit à nos camarades d'infortune et nous leur sommes reconnaissants de leur expérience si chèrement acquise et dont nous avons bénéficié; mais nous croyons que dans cette œuvre d'organisation, dans cette tentative d'action mutualiste, les aveugles de guerre doivent au début agir seuls. Ils ont été frappés en pleine force, en pleine activité intellectuelle, économique et sociale : ils veulent reprendre leur place et redevenir ce qu'ils étaient hier. Ils n'admettent point qu'on agisse pour eux, qu'on parle pour eux, qu'on pense pour eux. Ils veulent démontrer qu'ils sont capables de défendre leurs droits et de gérer leurs affaires. Cette démonstration faite, les aveugles civils en bénéficieront à leur tour. L'action des aveugles de guerre peut se développer dans des conditions exceptionnellement favorables : ils jouissent d'une sorte d'hypothèque sur la reconnaissance nationale, alors que leurs camarades civils ne peuvent faire appel qu'à la solidarité humaine; que ceux-ci leur laissent réaliser ces avantages, avant que le temps qui use tout les ait affaiblis : ils n'y perdront rien.

Les principes sur lesquels repose notre Union se distinguent nettement de l'assistance et de la charité. Nous voulons créer l'entraide sous la forme de Sociétés de secours mutuels qui dispenseront

peu à peu nos camarades du recours à la charité publique ou privée. Nous voulons instituer des Unions coopératives d'achat, de consommation, de production; des Sociétés de travail, des ateliers corporatifs. En un mot, nous voulons organiser économiquement le monde des aveugles de guerre sur les bases du mutualisme et de la coopération. »

Le rapporteur fait part à l'Assemblée du regret que le Comité éprouve de ne pas avoir en ce jour l'honneur et le réconfort de la présence du plus illustre des aveugles de guerre : le général Maunoury qui est de cœur avec l'Union et qui sera appelé à présider son Comité de Patronage. Il termine par un appel à l'union : « Vous avez à traverser une voie où s'entre-croisent au hasard voitures et piétons, c'est la vie avec ses dangers et ses obstacles singulièrement accrus pour vous. N'attendez pas patiemment qu'une main généreuse vienne vous guider pour franchir le passage, ou que l'agent de l'autorité arrête la circulation pour vous laisser traverser. Mais rendez-vous compte que des centaines et des milliers de camarades attendent comme vous; donnez-vous la main et lancez-vous tous ensemble : voitures et piétons s'arrêteront d'eux-mêmes pour vous laisser passer. »

Des applaudissements répétés saluent ce remarquable discours. La parole est donnée à M. Bloch, secrétaire. Il lit le projet de statuts, les différents articles sont adoptés successivement et un vote unanime est émis sur l'ensemble du projet.

L'ordre du jour appelle l'élection du Conseil d'administration. Le président expose à l'Assemblée la pensée d'équilibre entre Paris et la province, entre les différents grades, entre les différentes professions qui avaient présidé à l'élaboration de la liste de proposition de candidats pour le Comité de l'Union.

Il est désirable que pour représenter avec autorité les intérêts de l'Union, un candidat devra réunir au moins le dixième des suffrages exprimés.

M. Bloch, secrétaire, donne lecture des résultats du dépouillement du scrutin concernant la désignation des membres du Comité.

Nombre des votants : 361.

Ont obtenu : Albert, 354 voix; Antoine, 358; Aubin, 358; Baquet, 351; Beguin, 352; Bocquet, 356; Bourguignon, 359; Briel, 355; Cagneul, 354; Chounet, 357; Conan, 357; Dallet, 356; Dormont, 353; Dufourc, 338; Groussier, 357; Guillet, 352; Izaac, 356; Julienne, 351; Lallement, à l'unanimité; Laffargue, 356; Lagarde, 358; Leloup, 352; Panterne, 354; Planquette, 350; Roy, 356; Sallerin, 353; Webber, 356.

Le Président. — Il y avait 29 membres à nommer, 27 sont élus. Deux des camarades que nous désirions présenter à vos suffrages n'ont pas été touchés à temps par nos demandes, il nous reste donc à élire deux membres. On propose : M. Dangas, masseur à Bordeaux; M. Goubin, tricotier à l'école de Neuilly.

Ces deux camarades sont nommés membres du Comité à l'unanimité des présents.

Le président demande à l'Assemblée de désigner le trentième membre du Comité, le trésorier qui, conformément aux statuts, est pris en dehors des membres participants.

Il exprime le regret que M. Mallet, régent de la Banque de France, n'ait pu par suite de son état de santé, accepter ces fonctions et propose M. Mayer, un des industriels les plus importants de Paris, qui a prêté son concours le plus dévoué au Comité d'organisation. M. Mayer est nommé à l'unanimité.

Le président demande à l'Assemblée de désigner deux membres de l'Association qui, conformément aux statuts, auraient pouvoir pour accepter, au nom de l'Association, toutes modifications que les Pouvoirs publics pourraient demander à nos statuts.

Sont désignés les camarades Levêque et Thébaud.

L'Assemblée désigne enfin les trois commissaires aux comptes. Sont nommés MM. Mayen, de Traversay, Wurmser.

Le camarade Chounet, prenant alors la parole, dit combien il est heureux de voir aboutir une œuvre pour laquelle il a longtemps lutté, il est profondément ému de l'unanimité des sentiments, il constate avec grande satisfaction que Paris tient à affirmer sa solidarité avec les camarades d'infortune qui vivent en province. (*Applaudissements prolongés.*)

Le président, après avoir à nouveau remercié l'Assemblée générale, lève la séance à 11 h. 55.

Sur la proposition du président, la première réunion du Conseil d'administration est immédiatement décidée et la séance s'ouvre aussitôt.

Première Séance du Conseil d'Administration

le 1^{er} décembre 1918

La séance est ouverte à midi.

M. Gourdon montre l'importance d'une constitution immédiate du bureau du Conseil, ce qui permettra le dépôt des statuts et le fonctionnement immédiat de l'Association.

Sont nommés : *Président* : le commandant Sallerin. *Vice-présidents* : le sous-lieutenant Chounet, le capitaine Laffargue, le camarade Dufourcq, *Secrétaire général* : l'aspirant Bourguignon.

Toutes ces nominations sont faites à l'unanimité.

Le bureau étant constitué, la séance est levée à 12 h. 25.



UNION DES AVEUGLES DE GUERRE

STATUTS

Adoptés par l'Assemblée Générale Constitutive le 1^{er} décembre 1918

TITRE I

BUT ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

ART. 1. — L'Association dite « Union des Aveugles de Guerre » fondée en 1918, a pour but de créer entre les aveugles de guerre des liens de solidarité effective et agissante et d'améliorer leur situation morale et matérielle.

1° En assurant la défense de leurs intérêts et la revendication de leurs droits et en les représentant auprès des Pouvoirs Publics, des Fédérations, Offices et Congrès de combattants et de Blessés de guerre.

2° En provoquant la création et en assurant le développement, par des participations, de groupements d'Aveugles de guerre, organisés en conformité des règlements régissant ces Sociétés, ayant pour objet de les assurer contre la maladie et le chômage, de leur procurer du travail, de leur fournir l'outillage et les matières premières nécessaires à leur profession, d'écouler le produit de leur travail, etc... Elle s'interdit toute discussion politique ou religieuse.

Sa durée est illimitée. Son Siège Social est à Paris.

ART. 2. — Les moyens d'action de l'Association sont : la publication d'un bulletin adressé à tous ses membres, l'institution de conférences et de réunions d'études, la création entre ses Membres de Sociétés Mutualités et Coopératives.

ART. 3. — L'Association se compose de Membres participants, associés, donateurs et bienfaiteurs.

Peuvent être Membres participants les anciens combattants ayant perdu la vue à la suite de blessures ou de maladies reçues ou contractées pendant leur séjour sous les drapeaux. Cette qualité sera attestée par le fait qu'ils sont réformés ou susceptibles de réformes pour cécité.

Peuvent être membres associés, les personnes, sans distinction de sexe et de nationalité, et les collectivités qui désirent participer à l'œuvre de l'Association.

Les Membres participants ou associés doivent être présentés par deux Membres de l'Association et agréés par le Conseil d'Administration.

La cotisation annuelle minimum est de trois francs pour les Membres participants et de dix francs pour les Membres associés.

Elle peut être rachetée en versant une somme au moins égale à dix fois le montant de la cotisation annuelle minimum de la catégorie

à laquelle appartient le Membre. Les Membres associés qui versent pour le rachat de leur cotisation une somme minimum de deux cents francs, reçoivent le titre de Membre donateur, et le titre de Membre bienfaiteur pour une somme minimum de cinq cents francs.

Le titre de Membre d'honneur peut être décerné par le Conseil d'Administration aux personnes qui rendent ou qui ont rendu des services signalés à l'Association. Ce titre confère aux personnes qui l'ont obtenu les prérogatives des Membres associés sans être tenus de payer une cotisation annuelle.

ART. 4. — La qualité de Membre de l'Association se perd :

1° Par la démission;

2° Par la radiation prononcée pour motifs graves par le Conseil d'Administration, le Membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir ses explications, sauf recours à l'Assemblée générale.

TITRE II

ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

ART. 5. — L'Association est administrée par un Conseil composé de trente Membres élus pour trois ans par l'Assemblée générale, et choisis dans la catégorie des Membres participants à l'exception d'un seul membre, appelé à remplir les fonctions de trésorier qui doit être choisi dans les autres catégories.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit au remplacement de ses Membres, sauf ratification de la plus prochaine Assemblée générale.

Le renouvellement du Conseil se fait par tiers chaque année. Les membres sortants sont rééligibles.

Ce Conseil choisit parmi ses Membres un Bureau composé d'un Président, de trois Vice-Présidents, d'un Secrétaire général; le Trésorier est élu par l'Assemblée Générale.

Le bureau est élu pour un an.

Exceptionnellement, le Conseil d'Administration élu par l'Assemblée générale constitutive sera soumis entièrement au renouvellement au bout d'un an.

ART. 6. — Le Conseil se réunit au moins six fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart de ses Membres.

La présence de la moitié des Membres du Conseil habitant Paris est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés du Président et du Secrétaire général.

ART. 7. — Les Membres de l'Association ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées.

ART. 8. — Le Conseil d'Administration est assisté pour l'étude des questions intéressant le fonctionnement de l'Association et la réalisation de ses décisions, d'un Comité d'action dont les Membres, en nombre illimité sont choisis par lui parmi les Membres de toutes les catégories composant l'Association. Ils sont nommés pour un an et rééligibles.

Le Conseil nomme également le bureau du Comité d'Action, qui se compose d'un Président, de plusieurs Vice-Présidents, de deux Secrétaires. Son Président est adjoint au Président de l'Association, pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions, il peut le représenter au dehors par délégation.

Les Secrétaires du Comité d'Action sont adjoints au Secrétaire Général et au Trésorier pour les assister dans l'exercice de leurs fonctions en qualité de Secrétaire général adjoint et de Trésorier adjoint.

Les Membres du Comité d'Action peuvent assister à toutes les séances du Conseil avec voix consultative, à l'exception de celle où a lieu le renouvellement annuel du Comité d'Action.

ART. 9. — L'Assemblée Générale annuelle des Membres participants se réunit dans les deux derniers mois de l'année. L'Assemblée Générale se réunit en outre chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration ou sur la demande au quart au moins de ses Membres. Les Membres des autres catégories peuvent assister aux Assemblées Générales avec voix consultative. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est réglé par le Conseil d'Administration.

Son bureau est celui du Conseil.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration, sur la situation financière et morale de l'Association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour, et pourvoit au renouvellement des Membres du Conseil d'Administration. Le vote par correspondance est admis pour les élections.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les Membres de l'Association.

ART. 10. — Les dépenses sont ordonnancées par le Président. L'Association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par le Trésorier.

Le représentant de la Société doit jouir du plein exercice de ses droits civils.

ART. 11. — Les délibérations du Conseil d'Administration relatives aux acquisitions, échanges et aliénations des immeubles nécessaires au but poursuivi par l'Association, constitution d'hypothèques de biens dépendant du fonds de réserve et emprunts doivent être soumis à l'Assemblée Générale.

TITRE III

FONDS DE RESERVE ET RESSOURCES ANNUELLES

ART. 12. — Le fonds de réserve comprend :

1° Le dixième au moins des sommes placées;

2° Les sommes versées pour le rachat des cotisations.

Il est placé en rentes nominatives sur l'Etat ou en obligations nominatives dont l'intérêt est garanti par l'Etat. Il peut également être employé à l'acquisition des immeubles nécessaires au but poursuivi par l'Association.

ART. 13. — Les recettes annuelles de l'Association se composent :

1° Des cotisations de ses Membres;

2° Du revenu des sommes placées.

TITRE IV

MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

ART. 14. — Les Statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil d'Administration du dixième des Membres participants dont se compose l'Assemblée Générale, soumise au bureau au moins un mois avant la séance.

L'Assemblée doit se composer du quart, au moins, des Membres participants en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle et, cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des Membres présents.

Dans tous les cas, les Statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des Membres présents.

ART. 15. — L'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre au moins la moitié plus un, des Membres participants en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle, et cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des Membres présents.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des Membres présents.

ART. 16. — En cas de dissolution volontaire, statutaire, prononcée en justice ou par décret, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs Commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics ou reconnus d'utilité publique. Ses délibérations sont adressées sans délai au ministre de l'Intérieur.

TITRE V

SURVEILLANCE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ART. 17. — Le Trésorier devra faire connaître dans les trois mois, à la Préfecture, tous les changements survenus dans l'Administration ou la Direction. Les registres et pièces de comptabilité de l'Association seront présentés sans déplacement, sur toute réquisition du Préfet, à lui-même ou à son délégué.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année au Préfet et au Ministre de l'Intérieur.

ART. 18. — L'Assemblée Générale délègue à deux de ses Membres le droit de consentir les modifications aux statuts, qui pourraient être demandées par l'Administration.

Elle choisit annuellement en dehors du Conseil d'Administration trois Commissaires des Comptes qui sont rééligibles.

Liste des Camarades adhérents à l'U. A. G.

- ADRIEN E., 22^e Art., brosseur, Paris.
AFFRE E., 7^e Col., brosseur, Béziers.
AGNUS A., 87^e Inf., brosseur, Hôp. Caluire.
ALQUIER L., 4^e Génie, Ecole de Reuilly.
ALBERT H., Serg., 114^e Inf., fileteur, Montournais (Vendée).
ALIBERT F., 150^e Inf., brosseur, Ec. de Toulouse.
ALISON E., 30^e Art., brosseur, Bobigny (Seine).
ALBERT V., 32^e Art., brosseur, Saumur.
ALLEMAND Célestin, 261^e Inf., masseur, Valence (Drôme).
ALIX Julien, 21^e Inf., Col., brosseur, Paris.
ALQUIE Germain, 280^e Inf., Carcassonne (Aude).
ALBESPY Charles, 4^e Col., tailleur de cristal, Paris.
AMBLARD Henri, 161^e Inf., chanteur d'église et de concert, Paris.
ANCELOT Victor, 84^e Inf. ter., brosseur, Fourmies (Nord).
ANGEL, 172^e Inf., brosseur, Genevilles (Doubs).
ANTOINE Louis, Cap., 151^e Inf., Prof. math., Lycée de Dijon.
ANDRIEU Pierre J., 417^e Inf., tricoteur, Conflans-Sainte-Honorine (Seine-et-Oise).
ANDRE A., 6^e Art. ter. à pied, brosseur, Paris.
AMANT P., 123^e terr., cordonnier, Ecole de Reuilly.
ANTHEME C., Serg., 104^e ter., masseur, Vichy.
ARNOUX F., Serg., 18^e Inf., brosseur, La Rochelle.
ARLAND L., 15^e hus. ter., Carpentras.
ARCHAMBAUD E., Cap. Art., en retraite, Paris.
ARNOLD J., 149^e Inf., manœuvre, Thaon-les-Vosges.
ARONOWSKI I., 112^e Inf., tonnelier menuisier, Saint-Maur-des-Fossés (Seine).
ARHURO A., 72^e Inf., tricoteur, Ploubarnel (Morbihan).
ARTEL F., 54^e Inf., chaisier, La Ferté-Macé (Orne).
ASSEMAT L., 2^e Génie, brosseur, Hôpital Montpellier (Hérault).
ARGOUACH G., 47^e Inf., brosseur, Kerranroux du Plouénan (Finist.).
AUDIBERT A., 8^e Col., brosseur, Solliès (Var).
AUBINEAU A., 293^e Inf., chaisier, Bourg d'Antigny, par La Chaigneraie (Vendée).
AUFFRET J., Serg., 7^e ol., vannier, Saint-Brieuc.
AUBER S., 82^e Art. lourde, brosseur, Bellevue Pondourville (Hte-Gar.).
AUMONT V., Serg., 304^e Inf., brosseur, Trun (Orne).
AURUE J., Chef de Bat., en retraite, Montpellier (Hérault).
AUFRERE M., 229^e Inf., brosseur, Issoudun (Indre).
AUCAIGNE J., 56^e Inf., masseur, Hôp. 42 Uriage (Isère).
AUGOYNT F., 174^e Inf., mécanicien, Ec. Reuilly.

AUBIN P., Serg., 226^e Inf., Avocat, Marseille.
AUBRY C., 152^e Inf., cordonnier, Ec. Reuilly.
ARCHAMBAULT L., 160^e Inf., chaisier, Colas par Flavigny (Gers).
BALLERG G., 37^e Ter., ajust. mécan., Boulogne-sur-Seine.
BURRAT P., 37^e Inf., tonnelier, Ecole de Reuilly.
BAYOL A., 58^e Inf., bross., Ec. Montpellier.
BARDAY C., 167^e Inf., bross., Ec. Caluire.
BAZAS J., Serg., 88^e Inf., téléph., Sainte-Bazeille (Lot-et-Garonne).
BARRE G., 11^e Drag., bross., Ecole Villeurbanne (Rhône).
BASILE H., 2^e Art. Col., bross., Thivars (Eure-et-Loir).
BARBIER J., 92^e Inf., bross., Saint-Maurice-de-Lignon (Hte-Loire).
BARON J., Défense de Lorient, bross., vann., bourg Ile--de-Croix (Morbihan).
BAILLY O., 86^e Art., accord. piano, Ecole Reuilly.
BADEL P., 23^e Inf., bross., Meximieux (Ain).
BARBIER J., 3^e Col., bross., Plougouven (Finistère).
BAKOUR I., 7^e Tirail., bross., Ecole de Cannes.
BASTIDE G., 167^e Inf., bross., Liozargues de Roffiac (Cantal).
BARDIN L., 14^e Section, masseur, Hôpital 28, Valence (Drôme).
BARDOUX R., Serg., 10^e Génie, mass., Paris.
BARNABE C., 333^e Inf., vannier, Ecole de Caluire.
BAUDUFE S., 14^e Inf., bross., La Croix-Merbe, com. de Sauvignac (Doubs).
BARDONNET M., 7^e Génie, tricot., Vivans, par La Pacaudière (Loire).
BARTHELEMY E., 132^e Inf., cultivateur Cadenet (Vaucluse).
BAUMES R., Serg., 359^e Inf., Lyon.
BESNARD P., 69^e Ter., chaisier, Monts (Indre).
BERTAGNE P., 81^e R. A. L., Etud. en philosop., Phare de France, Paris.
BENOIT J., 289^e Inf., bross., Meudon (Seine-et-Oise).
BERTRAND L., 325^e Inf., bross., Luçon (Vendée).
BENEAT Y., 71^e Inf., bross., Plouvenez Lochrist (Finistère).
BEGOIN U., 263^e Inf., Angoulême.
BEURAIN A., 401^e Inf., bross., Ecole Reuilly.
BETREMIEUX F., 151^e Inf., bross., Hersin-Coupigny (Pas-de-Cal.).
BERAIN U., 15^e Inf., bross., Bodards (Yonne).
BEGUIN I., 272^e Inf., Sténo-dactylo, Ecole Neuilly.
BERTRAND F., Serg.-Four., 276^e Inf., mass., Ecole de Cannes.
BERNOLLIN P., 4^e Zouaves, bross., Ecole de Villeurbanne.
BERTONI B., 175^e Inf., fab. de pâtes alimentaires, Nice.
BARTHET M., 54^e Inf., Anthony (Seine).
BENARD E., 68^e Inf., Neauffes-Saint-Martin (Eure).
BELLERET L., 10^e Inf., bross., Bessais-le-Fromental (Cher).
BEDA P., 58^e Art., bross. et dactylo, Troyes (Aube).
BERDOU A., 239^e Art., bross., Paris.
BERON F., 29^e Art., bross., Honfleur (Calvados).

BERTON T., 243^e Inf., bross., Paris.
BEAUMONT L., 79^e Inf., chaisier, Paris.
BERARD C., 67^e Inf., bross., Ecole de Reuilly.
BISSERIER F., 155^e Inf., bross., Bordeaux.
BILLARD M., 158^e Inf., bross., Barly par Chambéry (Savoie).
BICHERON M., 92^e Inf., matelass., Monfavet (Vaucluse).
BIGNON V., 121^e Inf., masseur, Ecole de Reuilly.
BLANC A., 3^e Zouaves, Cette.
BLAIRE J., 110^e Inf., chaisier, bross., Marcille-Raous (Ille-et-Vil.).
BLONDEAU P., Capt., 36^e Inf., en retraite, Caen (Calvados).
BEOT A., 5^e Ter. Inf., bross., l'Arbresle (Rhône).
BIOURD E., 404^e Inf., bross., Ecole Le Gaillon, Chartres.
BLONDELLE, Légion Etrangère, Paris, nég. en fourrures.
BOUX S., 28^e B. C. A., bross., Fay-le-Froid (Haute-Loire).
BOCHE F., 117^e Inf., bross., Courlay (Deux-Sèvres).
BOUTON P., 99^e Inf., bross., Lucenay (Rhône).
BORDIER H., 132^e Inf., bross., Chateaudun (Eure-et-Loir).
BOURDIEU F., 30^e BCA, bross., La Barthoque par Nérac (L.-et-G.).
BOUHERET A., Capt., 407^e Inf., en retraite, Mesvres (S.-et-L.).
BOUGUEN J., 337^e Inf., fermier bross., Plegar, parc en Plouvion (Finistère).
BOCQUET M., 1^{er} R. A. L., Ingén. électr., Phare de France, Paris.
BONNET E., 96^e Inf., Aussillon (Tarn).
BODILIS L., 211^e Inf., Hospice Saint-Pol-de-Léon (Finistère).
BOYENVAL F., 320^e Inf., Yerville (Loire-Inférieure).
BROSSARD H., 31^e Art., bross., Baugé (Maine-et-Loire).
BRIFFAUT J., 6^e Section E.-M., vannier, Ecole de Reuilly.
BRASSAC H., Sous-Lieutenant, Bordeaux.
BRAUN J., 167^e Inf., bross. chaisier, Ecole de Villeurbanne.
BRAMANCE L., 311^e Inf., Hôpital 13, à Caluire.
BRANGER H., 169^e Inf., bross., Courtenay (Loiret).
BRISSONNET L., 292^e Inf., bross., Poitiers (Vienne).
BRUN C., 23^e Chas., Phare de France.
BOURGUIGNON O., Aspirant, 6^e R. A. P., Etud en math. Phare de France, Paris.
BRIANT A. Serg. 113^e Inf, Paris.
BRIEL E., 21^e Inf., bross., Ecole de St-Chéron, Chartres.
BOURREAU L., 4^e Zouaves, bross., Chiché (Deux-Sèvres).
BRUNEAU R., Serg., 102^e Inf., cultivat., Fresnay-le-Comte (E.-et-L.).
BOUDANT H., 51^e Inf., ajusteur, Paris.
BOUET M., 54^e B. C. A., masseur, Paris.
BOUSQUET J., 126^e Inf., Frégimant, par Porte-Ste-Marie (L.-et-G.).
BROSSAMAIN A., 169^e Inf., bross., Tours.
BOUVAL L., 22^e Inf., bross., Les Abrets (Isère).
BRIDOUX R., Serg. 273^e Inf., prêtre, Boulogne-sur-Mer (P.-de-C.).
BOERI J., 173^e Inf., vannier, Feliceto, par Muro (Corse).
BOUILLARD L. 166^e Inf., tailleur de cristaux, Paris.

BONY F., 9^e Zouaves, masseur, Paris.
BONNETAIN L., 256^e Inf. bross., Tramayes (S.-et-L.).
BOURGEOIS C., 201^e Inf., cultivat., Lépine, par Wally-Beaucamp.
Pas-de-Calais).
BRUSSON J., 334^e Inf., tonnelier, Ecole de Reuilly.
BRUCKMANN G., 30^e Art., masseur, Paris.
BOULANGER E., 168^e Inf., Ecole de Reuilly, Paris.
BOBON V., 10^e Inf., tailleur de verre, Paris.
BOUDEVILLE C., 202^e Inf., bross., Ecole de Reuilly.
BOURSEILLIER F., 114^e R. C. A., bross., Chapître, par Dixmont
(Yonne).
BRUNET G., 225^e Inf., masseur, Ecole de Reuilly.
BOENINGEN C., 6^e Sect. Inf., céramiste, Choisy-le-Roi (Seine).
BOITEAU C., 21^e Col., chaisier, Saint-Jean-d'Angély (Ch.-Inf.)
BOIVIN T., 301^e Inf., Authon-du-Perche (E.-et-L.).
BONNICHON A., 87^e Inf., tricoteur, Ecole de Neuilly.
BOSSUS G., 40^e Art., bross., Le Perreux (Seine).
BOUVARD H., 172^e Inf., bross., Paris.
BUHGIN A., 9^e Génie, bross., Bordeaux.
BURON A., 67^e Inf., bross., Saint-Calais (Sarthe).
BUR A., 67^e Inf., bross., Pantin (Seine).
BUTEAU L., Serg., 5^e B. C. A., Paris.
CABASSON M., 1^{er} Génie, Marseille.
CASTREC J., 102^e Inf., bross., Pouldergat (Finistère).
CAMUSET O., Serg., 42^e Inf., tricoteur, La Chapelotte, par Autrez-
les-Gray (Haute-Saône).
CARALP C., 281^e Inf., bross., Carcassonne,
CARUDEL L., 64^e Inf., bross., Nozay Loire-Inférieure).
CARRIER E., 215^e Inf., chaisier, Marenelle, par Bluye-Carmaux
(Tarn).
CARPENTIER C., 149^e Inf., tricoteur, Phare de France, Paris.
CARTOUX E., Serg. 171^e Inf., bross., Hôpital St-Pothin, Lyon.
CAPET P., 172^e Inf., vannier, Le Dognon, par Châtenet (Hte-Vien.).
CALMES F., 14^e Inf., bross., Rieumes (Haute-Garonne).
CARON G., 81^e Art. Lourde, Hôp. 45, Vichy (Allier).
CALVEZ L., 71^e Inf., bross., St-Evarzec (Finistère).
CANTAREL F., Serg., 268^e Inf., chaisier, Orbigny (Indre-et-L.).
CAGNEUL F., 13^e Huss., bross., St-Aubain-du-Cormier (I.-et-V.).
CARLIER R., 15^e Ter., bross., Dreux.
CADO P., 62^e Inf., bross., Plouay (Morbihan).
CAPELLE J., 101^e R. A. L., Phare de France, Paris.
CARTEREAU E., 70^e Inf., chaisier, Bois-Jacquet Indre-et-Loire).
CAZENAVE J., 176^e Inf., comptable, Tarbes.
CARTET P., 136^e Ter., Inf., bross., Basquet-Ygos (Landes).
CABANNOT J., 37^e Col., bross., Ecole de Reuilly.
CHABERT H., 4^e Col., bross., Bize (Aude).
CHARRIAUT E., 174^e Inf., Bègles (Gironde).

CHELLE G., 8 B. C. P., tricoteur, Asnières.
CHASTAING A., 126^e Inf., chaisier, Les Farges, par Ayen (Cor-
rèze).
CHUSSEAU C., 88 Inf., vannier, Grosbreuil (Vendée).
CHARRIER P., 63^e Inf., bross., Mortangne (Vendée).
CHAMBERON J.-B., 333^e Inf., bross., Miribel (Ain).
CHARRIERE S., 6^e Col., Saint-Etienne.
CHARRIERE P., 13^e B. C. A., Ecole de Villeurbannes.
CHAUVIÈRE M., 129^e Inf., chaisier, Magny-la-Campagne (Cal-
vados).
CHALENDARD A., Serg., 52^e B. C. A., tricoteur, Auch (Gers).
CHABERT J., 10^e Inf., bross., Marseille.
CHANUT C., 10^e Inf., bross., Le Creusot.
CHATILLON M., 8^e Inf., cordonnier, Mazargues (B.-du-Rh.).
CHAIGNEAU R., 48^e Art., chaisier, Nantes.
CHAULLIER C., Serg.-maj., 55^e Inf., masseur, Antibes (A.-Mmes).
CHAMPEY G., 27^e Inf., bross., Villeurbanne.
CHAPOUILLIE J., 80^e Inf., bross., Casteljaloux (Lot-et-Garonne).
CHARRIER M., Serg., 120^e Inf., chaisier, Clisson (Loire-Infér.).
CHANCE J., 47^e Inf., vannier, Saint-Germain-d'Ille (I.-et-V.).
CHAMPOMMIER O., 38^e Inf., bross., Commentry (Allier).
CHAMBENOIS G., 122^e Inf., bross., Boussac (Creuse).
CHAUMERAC A., 367^e Inf., Ecole de Reuilly.
CHESNAU L., 168^e Inf., menuis., Paris.
CHARTIER V., 325^e Inf., bross., Neubourg (Eure).
CHAYNE M., 115^e B. C. P., bross., Ecole de Caluire.
CHATONNIER N., 155^e Inf., Frichemesnin (Seine-Inférieure).
CIZERON B., 22^e B. C. A., bross., l'Etrat, par St-Etienne (Loire).
CLUZELAUD F., 126^e Inf., bross., Limoges.
CLAROT C., 45^e Inf., bross., Ecole de Caluire.
CLOEREC V., 82^e Inf., Vannes (Morbihan).
CLUZE A., 171^e Inf., bross., Ecole de Caluire.
CLADIER C., 226 Inf., tricoteur, Phare de France, Paris.
CLAIRET A., 137^e Inf., bross., Les Oullières-de-Mervent (Vendée).
CLOUP R., 124^e Inf., bross., Paris.
CORAZZA A., 6^e Art., accord. de piano, Ecole de Mazargues (Bou-
ches-du-Rhône).
COINCHELIN J., 253^e Inf., bross., vann., cordon., St-Michel-sur-
Meurthe (Vosges).
CORDON E., 74^e Inf., bross., l'Habit, par Bois-Leroi (Eure).
CONSTANTIN P., 8^e Col., bross., Camps-les-Brignoles (Var).
COLLEWET J., 310^e Inf., Dunkerque.
COURTEMANCHE L., 168^e Inf., bross., Conneré (Sarthe).
COULON E., 61^e Inf., chais., St-Jean-Cambre-Vernoux (Ardèche).
COULOMB L., 141^e Inf., bross., Orgon (Bouches-du-Rhône).
COINTEPAS A., 113^e Inf., Etudiant, Paris.

CONAN A., Mar. des Logis, 115^e Art., représentant de commerce, Paris.
 COUSIN E., Adjt., 348^e Inf., instituteur, Paris.
 COUTEAU H., 1^{er} Génie, ajust. mécan., Paris.
 COUTEAU F., Génie, bross., Hôp. 23 bis, Chartres.
 COMBLE P., 151^e Inf., bross., Buzançais (Indre).
 COULARD G., 32^e Dragons, cultiv., bross., Loué (Sarthe).
 COUESNON A., 47^e Inf., bross., Dinard (Ille-et-Vilaine).
 COGNARD J., 6^e Art. Camp., bross., St-Maurice-Châteauneuf Saône-et-Loire).
 COINTET C., 4^e Génie, bross., Ecole de Caluire.
 COUESNON R., 150^e Inf., céramiste, Asnières.
 CRESSENT J., 51^e Inf., bross., Ecole de Reuilly.
 CROS H., 2^e Génie, bross., Sigean (Aude).
 CROISE M., 261^e Inf., bross., Ecole de Tours.
 CREMEL G., 41^e Ter. Inf., tricoteur, Phare de France, Paris.
 CRESSON L., 16^e B. C. P., céramiste, Paris.
 CURELY C., 233^e Inf., bross., Chabeuil (Drôme).
 DARNAUD G., 4^e Tirail. Algér., bross., Arcachon (Gironde).
 DANIELLOU G., 219^e Inf., La Grande-Roche-Plouigneau (Finistère).
 DALLET F., sous-lieut., 264^e Inf., instituteur, St-Brévin (L.-Inf.).
 DAUBENAY A., 53^e Art., masseur, Paris.
 DARASPE G., 32^e Inf., bross., Biarritz.
 DARIDAN L., 129^e Inf., bross., Cormeray (Loir-et-Cher).
 DACHARY S., 33^e Col., vannier, Bédache (Basses-Pyrénées).
 DARGOT E., 155^e Inf., bross., St-Valbert, par Héricourt (Haute-Saône).
 DANGAS L., Serg., 91^e Inf., masseur, Bordeaux.
 DESNOS G., Adjt., 304^e Inf., Phare de France, Paris.
 DELATTRE L., 54^e Inf., bross., Belle-Houillefort (Pas-de-Calais).
 DESMONS G., 165^e Inf., bross., Serqueux (Seine-Inférieure).
 DESJARDIN P., 176^e Inf., Ecole de Montpellier.
 DEPEIGE U., 75^e Inf., bross., l'Affaye, com. de Vitlaix (Allier).
 DEGLISE F., 31^e B. C. P., Ecole de Villeurbanne.
 DEMEULE J., 21^e Inf., Ecole de Cannes.
 DELFORGE A., 96^e Inf., bross., Foix.
 DENIEL C., Arsenal de Brest, bross., Lambezellec (Finistère).
 DELAHAYE E., 132^e Art. lourde, chaisier, Bourinville (P.-de-C.).
 DELMAS L., 96^e Inf., bross., Florensac (Hérault).
 DELANGAIGNE, 272^e Inf., bross., Coulomby-Harlettes (Pas-de-Calais).
 DESCORNES A., 75^e Inf., cultivat., Mercurol, par Train (Drôme).
 DELACAUT J., 151^e Inf., bross., Fay-Agnety (Oise).
 DEFLANDRE C., 236^e Inf., aviculteur, Bondy (Seine).
 DEVEZE G., 112^e Inf., cordonn., Nîmes.
 DELHEZ J.-B., Serg., 152^e Inf., Pantin (Seine).

DEBOOSERIE H., 87^e Inf. bross., tanneur, Montpellier.
 DENLIEGER G., 43^e Inf., bross., Ecole de Villeurbanne.
 DERUNDER P., 365^e Inf., tricoteur, Ecole de Neuilly.
 DEBEAUPUIS R., 43^e Inf., Col., Levallois-Perret.
 DEVARIEUX E., 224^e Inf., bross., Oissel (Seine-Inférieure).
 DEBARNOT P., 310^e Inf., cordonn.
 DESGRIPPES L., 103 Inf., accord. de pianos, Paris.
 DELTOR A., 22^e Ter., Querbe, par Rieupeyrouse (Aveyron).
 DESSEIGNES E., 10^e Inf., cordonn., Epinneuil-le-Fleuriel (Cher).
 DETOC V., 50^e B. C. P., ajusteur, Ecole de Reuilly.
 DELAUNAY A., 129^e Inf., masseur, Ecole de Reuilly.
 DIGNE M., Serg. four., 312^e Inf., Plan-de-la-Tour (Var).
 DOURIN R., 236^e Inf., bross., Ecole de Reuilly.
 DORMONT A., 42^e B. C. P., masseur, Lyon.
 DORE L., 154^e Inf., électricien, Paris.
 DROGUET L., 203^e Inf., Marseille.
 DRION L., 407^e Inf., bross., La Glandait-Guéméné-Pinfao (Loire-Inférieure).
 DRION G., 85^e Inf., céramiste, Sèvres (Seine-et-Oise).
 DRAPERI J., 3^e Inf., bross., Châteauneuf-de-Grasse (Alpes-Mmes).
 DUBESSAY L., 301^e Inf., bross., Vallée de Senonches (E-et-L.).
 DUBOIS G., 173^e Inf., bross., Bagard, par Anduze (Gard).
 DUMAS J., 3^e Inf., bross., Villeurbanne.
 DUFOUR L., 56^e Inf., téléph., Paris.
 DUFOURC P., 14^e Inf., dactylographe, Paris.
 DUPONTS J.-B., 229^e Inf., bross., Benqué (Htes-Pyrénées).
 DYCHE J., Serg., 154^e Inf., cordonn. bross., Choley (M.-et-Moselle).
 DUMONTET J., 2^e Zouaves, bross., aux Loges-des-Souperons, par St-Désiré (Allier).
 DUCOS L., 283^e Inf., chaisier, Chis, par Séméac (Htes-Pyrénées).
 DUFOREST R., Mar. des Logis, 7^e Art., bross., Paris.
 DUMOND M., 201^e Inf., Ecole de St-Chéron, Chartres.
 DUMONT A., 315^e Inf., bross., Paris.
 DUPUY M., sous-lieut., 106^e Inf., bross., Marseille.
 DUPIN E., sous-lieut., 128^e Inf., Tonnein (L.-et-G.).
 DUMAS J., 220^e Inf., cultivateur, Ste-Marthe, par Gaumont-sur-Garonne (Lot-et-Garonne).
 DUSSAUD I., 24^e Art., cultivat., Carcaillet, com. de Pujols (Gironde).
 DUCORNET P., Col. du Maroc, vann., Paris.
 DUPUIS J., 39^e Inf., bross., Doudeville (Seine-Inférieure).
 DUPLAN J., 45^e Inf., téléph., Toulouse.
 DUMONT C., 73^e Ter., bross., Guingamp (Côtes-du-Nord).
 DUPUY B., 409^e Inf., bross., Ecole de Toulouse.
 ECAL G., Mar. des Logis, 3^e Art. de camp, Paris.
 EISELE J., 18^e Chas., bross., Epone (Seine-et-Oise).
 EMO E., 72^e Inf., mass., Paris.

ENVIN G., 110^e Inf., étudiant, Phare de France, Paris.
EPAUD R., vannier, 4^e Zouaves, Landevieille (Vendée).
ENJALBERT J., 53^e Inf., téléph., St-Juéry (Tarn).
EROUART F., 8^e Inf., Phare de France, Paris.
ERB J., Adjt, 150^e Inf., masseur, aPris.
ESCODIE A., Serg., 2^e Génie, bross., Nivelles, par Montauban (Tarn-et-Garonne).
ESTIENNE A., 115^e Art. lourde, Ecole de Mazargues (B.-du-Rh.).
EYCHENNE E., 96^e Inf., bross., Tourné, par Castelnau-Durban (Ariège).
FAURE J., Serg., 126^e Inf., tricot., rue Phare-de-France-Paris.
FALCON G., 146^e Inf., bross., Lafage, par Gaja-la-Selve (Aude).
FAUCHIER J., 42^e Col., bross., Marseille.
FABRE I., 107^e B. C., Ecole de Montpellier.
FAUVEL A., 3^e B. C. P., instituteur, St-Brieuc.
FAFET P., 19^e B. C. P., bross., Homécourt (Meurthe-et-Moselle).
FAILLE L., Serg., 1^e Inf., masseur, St-Denis.
FABRE A., 22^e Inf. Col., bross., Valderouvi, par Caille (Alpes-Maritimes).
FALAISE P., 18^e Ter., vannier, Gargenville (Seine-et-Oise).
FAVRET R., 226^e Inf., masseur, Paris.
FAUCONNIER L., 205^e Inf., tricot., Paris.
FESSARD G., 72^e Inf., bross., St-Ouen-L'Aumône (Seine-et-Oise).
FEVELAT H., 172^e Inf., masseur, Lyon.
FELIX M., 3^e Inf., vannier, bross., Fréjus (Var).
FLEURY H., 24^e Inf., bross., Echauffours (Orne).
FLEURISSON E., 90^e Inf., chaisier, La Caillière (Vendée).
FERRARI L., 173^e Inf., chaisier, Petrétto Bichisano (Corse).
FERMON M., 150^e Inf., bross., St-Etienne.
FERET P.-M., 3^e Zouaves, bross., St-Etienne-du-Rouvray (Seine-Inférieure).
FILLION E., 113^e Inf., trocot., Paris.
FOUIN J., 123^e Inf., Fontainebleau.
FOURCADE J., 135^e Inf. ter., bross., Eusabathe-Goutx, par Fleurance (Gers).
FORGUES J., 59^e Inf., bross., Darilhès (Ariège).
FORET C., 275^e Inf., représent. de com., Villefranche (Rhône).
FOUBET J., Serg., 328^e Inf., bross., Yvrencheux, par St-Riquier (Somme).
FOUILLARD P., vannier, Ecole de Reuilly.
FORGEOT V., 84^e Ter., bross., St-Cergues (Hte-Marne).
FRAPSAUCE A., 222^e Inf., téléph., Lorient.
FRAMMERY P., 208^e Inf., bross., Ecole de Reuilly.
FRIMBAUD A., 100^e Inf., bross., La Jonchère (Hte-Vienne).
FREY M., 289^e Inf., bross., Bois-le-Roy (Eure).
FRACASSE L., 6^e Génie, chaisier, bross., Moutiers-sur-Bohème (Charente).

FRANÇOIS M., 18^e B. C. P., Phare de France, Paris.
FRANCART J., 174^e Inf., bross., Crouy-en-Thelle, par Neuilly-en-Thelle (Oise).
GAZEL P., 58^e Inf., bross., vannier, Minervois (Aude).
GAMBERT F., 106^e Inf., chais., bross., Nantes.
GARI F., 342^e Inf., bross., Millau.
GATUING B., 14^e Art. camp, Ecole de Bordeaux.
GAUCHET L., 116^e Inf., bross., Nantes.
GAUTHIER P., 25^e Inf., bross., Chalandrey (Manche).
GARCEAU A., 411^e Inf., bross., Vallée de Garchisy (Nièvre).
GABLE A., 8^e Tirail. de marche, Auxelles-Haut, par Giromagny Ter. de Belfort).
GAUTIER J., 264^e Inf., chaisier, Fresne-Rond-St-Sébastien (L.-I.).
GABOLDE H., Aspirant, 340^e In., Revel (Hte-Garonne).
GATINEAU M., 65^e Inf., chaisier, Nouette-de-St-Pierre-du-Chemin (Vendée).
GAETTI S., 8^e Inf. Col., Ecole de Cannes.
GARREC J. 6^e Génie, bross., Mervil, route de Plomen, à Pont-Labbé (Finistère).
GALLET V., 55^e Inf., vann., Ecole de Reuilly.
GAVROIS P., 332^e Inf., bross., Paris.
GENIES C., 264^e Inf., bross., Ecole de Montpellier.
GERBELLI G. Serg., 2^e Zouaves, bross., Lyon.
GERMA F., 81^e Inf., bross., Dufort, par Loreze (Tarn).
GENTILHOMME F., 63^e Bataillon de Garde, bross., Ecole de Lyon.
GELIN J., 117^e Inf., Ecole de Reuilly.
GIBELIN, 256^e Inf., bross., St-Bénézit, par Ledignan (Gard).
GIRARD J., 53^e Inf., bross., Nogent-le-Rotrou (E.-et-L.).
GIRON C., 77^e Inf., vannier, Labegude (Ardèche).
GIRONNET O., 268^e Inf., bross., Châtillon (Indre).
GILOUX P., 2^e Dép. Equip. de la Flotte téléph., Château, par Cluny (Saône-et-Loire).
GIRARD M., 10^e Inf., Asnières (Seine).
GIRON P., 103^e Inf., tricot, Paris.
GOUDAL J., 219^e Inf., bross., Louvigne-du-Désert (Ille-et-Vilaine).
GOUBIN E., Adjt, 25^e Inf., tricot., Paris.
GOUGET G., 142^e Inf., tailleur de cristaux, Paris.
GOUNY F., 344^e Inf., bross., Bruges (Gironde).
GOUSSE F., 103^e Inf., agricult., La Gilardièrre-Ballots (Mayenne).
GOULET G., 2^e Zouaves, bross., Ecole de St-Chéron, Chartres.
GOUAZE J., sous-lieut., 12^e Inf., accord., Pau.
GOULET M.-M., 94^e Inf., bross., Bleutièrre (Sarthe).
GOGUILLON A., 1^e Train des Equip., bross., Auzances (Creuse).
GOURDON H., sous-lieut., 82^e Inf., Inspect. général de l'Instruct. Publique de l'Indo-Chine, Paris.
GOHIEC B., 62^e Inf., vannier, Ecole de Reuilly.

GODIN A., 1^{er} Inf., brosseur, Paris.
GRAND A., 53^e Inf., brosseur, Ecole de Montpellier.
GRISPOIR A., 128^e Inf., brosseur, Hallencourt (Somme).
GRALL S., 174^e Inf., Créach-Miquell-St-Pol-de-Léon (Finistère).
GREARD H., 317^e Inf., brosseur, Voves (E-et-L.).
GRESSET J., 5^e B. C. P. brosseur, Ecole de Villeurbanne.
GRANGIER C., 133^e Inf., brosseur, Veranne, par Maclas (Loire).
GROSSIER J., Serg., 282^e Inf., épiciier ambulant, Paris.
GRONDIN P., 109 In., brosseur, Hôp. à Nantes.
GRIZIAUX B., 247^e Inf., Montpellier.
GRATTEPAIN A., 45^e Art. de camp., brosseur, Foëcy (Cher).
GRAMET E., 63^e B. C. A., cordonn., Cheiron, par Castillane (Basses-Alpes).
GRAILLE E., Lieut., 238^e Inf., négociant, Espaly-St-Marcel (Haute-Loire).
GUEVEL Y., 248^e Inf., Bourg-Plonévez-du-Faon (Finistère).
GUINET E., 30^e Inf., brosseur, Leyrieu, par Crémieux (Isère).
GUILLET H., Mar. des Logis, 51^e Art., téléphon., Nantes.
GUEGAN A., 105^e Inf., cordonn., Lanvollon (Côtes-du-Nord).
GUERY A., 290^e Inf., mécan., Ecole de Reuilly.
GUIHARD L., Serg., 81^e Ter., chaisier, Bourg-de-Missillac (Loire-Inférieure).
GUIGNAN F., 99^e Inf., brosseur, Rives (Isère).
GUDEFIN M., 145^e Inf., masseur, Paris.
GUILLAM E., Aspirant, 118^e Inf., dactylo, Paris.
GUILLEMJOUAN R., 9^e Inf., chaisier, Labatut (Landes).
GUENIER A., 124^e Inf., brosseur, Laval.
GUILLEMIN M., 27^e Inf., cultivat., Bosjean, par Frangy (Saône-et-Loire).
GUIBAUD J., 55^e Art., par Labrugière (Ardèche).
GUERRIER B., sous-lieut., 158^e Inf., masseur, Vizille (Isère).
GUEVY A., 290^e Inf., mécan., Ecole de Reuilly.
GUERIN G., Serg., 161^e Inf., Ecole de Reuilly.
GUILPAIN G., 8^e B. C. P., brosseur, Vaufoin, par Villeneuve-sur-Yonne (Yonne).
GUENIVET R., 2^e Génie, cordonn., brosseur, Ste-Gemme (Cher).
HANNEQUIN J., 13^e Inf., brosseur, Villabon, par Baugy (Cher).
HADOT G., 106^e Inf., vannier, Vert-la-Gravelle, par Vertus (Marne).
HARRIVELLE R., Serg., 56^e Col., Phare de France, Paris.
HEBREARD L., 311^e Inf., Phare de France, Paris.
HEUZE H., sous-lieut., 6^e B. C. A., étudiant, Phare de France, Paris.
HERMAN L., 145 Inf., empl. de commerce, Phare de France, Paris.
HERVOIR A., 9^e Génie mécan., Ecole de Reuilly.
HILDERAL J., 44^e Col., matelass., vannier, Morne-Bois-Lorrain (Martinique).

HILLAIRET L., 12^e Inf., brosseur, Poiteau-St-Hilaire-de-Talmont (Vendée).
HOUDRY L., 29^e Art., brosseur, Pré-St-Gervais (Seine).
HOUPPERT P., 13^e Inf., brosseur, Bar-sur-Seine (Aube).
HERON A., 21^e Col., tricoteur, Kremlin-Bicêtre (Seine).
HOUDRY L., 29^e Art., brosseur, Pré-St-Gervais (Seine).
HOYAU L., 205^e Inf., brosseur, Chartres.
HOLVEEK G., 17^e Inf., brosseur, Thaon-les-Vosges (Vosges).
HOURCADE J., Serg., 5^e Col., tricoteur, Paris.
HUET F., 120^e Inf., brosseur, St-Aubin-du-Parail (I-et-Vilaine).
HUGUES D., 171^e Inf., Paris.
HUBERT T., 121^e B. C., chaisier, La-Ville-en-Bois-Yvignac (Côtes-du-Nord).
HUGUENY R., 67^e Inf., Ecole de Reuilly, Paris.
HUTINET A., 160^e Inf., masseur, Paris.
IZAAC H., Capitaine, 2^e bis Zouaves, sous-directeur de l'Ecole de Neuilly-sur-Seine, Les Coteaux-de-St-Cloud (Seine-et-Oise).
IZEMBARDE E., 2^e Cuirassiers, brosseur, Chavigny (L.-et-Ch.).
ISNARDY J., 5^e Dépôt de la Flotte, matelassier, Ecole de Cannes.
JARRE-SARRE M., 3^e Art., Bordeaux.
JANNOT J., 48^e B. C., brosseur, vannier, Ecole de St-Chéron, Chartres.
JANET J., 154^e Inf., Clermont-Ferrand.
JACQUET P., 22^e B. C., vannier, Ecole de Caluire.
JEZEGUEL Y., Lieut., 33^e Col., Ecole de Neuilly-sur-Seine.
JEAN P., 134^e Inf., brosseur, Ecole de Villeurbanne.
JEANSOULE J., 23^e Art., masseur, Ecole de Reuilly.
JOURDAN C., 1^{er} Art. de montagne, brosseur, Villeurbanne.
JOSEPH E., 103^e Inf., brosseur, Alençon.
JOHANNSEN R., 19^e B. C. P. accordeur, Orléans.
JOURDAIN P., 3^e Génie, brosseur, Auzouville-Auberdoc (S.-Infér.).
JULIE A., 147^e Inf., brosseur, Flers.
JULIOT T., 2^e Train des Equip., vannier, Mesker (L.-Inférieure).
JUNOT J., 65^e Inf., chaisier, Col Augan (Morbihan).
JULIENNE P., Capitaine, Inf. Col. du Maros, Paris.
JUIF G., 149^e Inf., cordonn., Gonsans, par Bouclans (Doubs).
JULES A., 5^e Inf. Col., brosseur, Deux-Chaises (Allier).
KROMER L., Adjudant, 2^e Inf. Col., brosseur, Plouaret (C.-du-Nord).
KALLEMBRUN P., 169^e Inf., Fougères.
KERVEL Y., 146^e Inf., chaisier, Penhars, par Quimper.
LAMBERT L., 56^e Col., Control. d'obus Nantes (L.-Inférieure).
LABOULAIS H., 403^e Inf., brosseur, Ecole de Caluire.
LATRILLE J., 3^e Art. de camp, professeur, brosseur, Cadour (Haute-Garonne).
LANTRES J., 218^e Inf., brosseur, chaisier, vannier, Illats (Gironde).
LACOSTE J., 49^e Inf., brosseur, vannier, Souston (Landes).
LAMBERT P., 73^e Inf., brosseur, St-Sornin (Drôme).

- LAGRIFFE J., 2^e Génie, Nougroulet (Gers).
LABORIE G., 14^e Inf., bross., Lacandurcet (Lot).
LAURENT J., 83^e Inf., bross., Fouy-de-Touges (Hte-Garonne).
LACAMBRE J., 18^e Train des Equip., bross., Toulouse.
LALLEMENT H., 19^e Art. de Camp, docteur (massothérapie), Marseille.
LABBE B., 278^e Inf., bross., Goarm-Vonn-St-Yvi-Rosporden (Finistère).
LANSQUENET E., Serg., 95^e Inf., représentant de commerce, Châteauvillain (Hte-Marne).
LAYEC P., 116^e Inf., vannier, chaisier, Selaire-Monterblanc, par Elven (Morbihan).
LAFFARGUE A., Lieut., 3^e Inf. Col., représ. de comm., Paris.
LAINE L., 3^e B. C. P., chaisier, vannier, Pannecée (Loire-Inférieure).
LANGUEDOC E., Capitaine, 4^e Génie, Paris.
LAGARDE I., Adjudant, 126^e Inf., tricot., Brive (Corrèze).
LAPOTRE L., 56^e Inf., bross., Jouel-sur-Laubois (Cher).
LAUGEROTTE J., 63^e Ter., Inf., bross., Dannemoine (Yonne).
LABATUT C., 7^e B. C. A., papetier, Pamiers (Ariège).
LAINE J., 2^e Inf., vannier, St-Michel-des-Loups (Manche).
LACHAIZE G., 108^e Inf., instituteur, Ruelle (Charente).
LAFAY A., 332^e Inf., bross., Bragny-en-Charollais (S.-et-L.).
LARDE H., 176^e Inf., Ecole de Mazargues.
LABOUHUME P., 18^e Escad. du Tr., bross., Paris.
LAPEBIE J.-B., 249^e Inf., chaisier, Saubriques (Landes).
de LAGRANDERIE F., 48^e B. C. P., Brest.
LAMY E., 5 Cuirass., tricot., Phare de France, Paris.
LANÇON H., Serg., 3^e B. M. A., bross., Issoudun (Indre).
LAMY A., 128^e Inf., bross., Authune (Jura).
LABRE G., 5^e Col., bross., Ris (Pas-de-Calais).

(À suivre)

Nous publierons dans le prochain bulletin les noms des camarades dont l'adhésion ne nous est parvenue qu'après la mise sous presse de la présente liste. Le nombre des adhérents à l'U. A. G. est actuellement de 1.189. Nous publierons également la liste des membres donateurs et bienfaiteurs.